

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 12 juin 2025



Etaient présents :

(Par ordre alphabétique)

Du côté des institutionnels :

BRUCHET Caroline Maître du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer
COPPIN Olivier Directeur de l'action économique, touristique et portuaire de la CAB
DEVALEZ Eric Directeur Equipements Communautaires de la CAB
DEVULDER Valérie Chargé de mission Plaisance - CAB
ETIENNE Jean-Claude Vice-Président CAB en charge de la Plaisance
GOURDIN Alexandra Directrice par Intérim de l'OTBCO
LEMAIRE Benoit Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
VENNIN Jean-Philippe Directeur Général des Services - CAB

Du côté des plaisanciers :

BRICHE Frédéric	EVARD Hélène	MARTINAGE Yvan
CALONNE André	ESBENS Olivier	PELLICHERO Luigi
CAZAUX Dominique	GIRSCHIG Henri	PORES Luc
CHARTAUX Olivier	GRAUX Pierre	RENAUX Richard
CHASSIN Patrice	KETELERS Hervé	RICHART Alain
DAGBERT Patrice	LATTIGNANT Grégory	ROMBEAUT Jean-Marie
DANIS Kevin	LEBAS Claude	SEILLIER Stéphane
DELAYEN Rémi	LEBECQ René	VACHEY Arnaud
DELOT Benoît	LEMAIRE Benoît	VERSCOORE Vincent
DUFORESTS Morgan	LESAFFRE Christian	VIANDIER Bernard
DUMONT Michel	LOZINGUEZ Jean-Luc	WERQUIN Pierre
DUVAL Louis-Marie	MAGNIER Frédéric	

Etaient excusés :

(Par ordre alphabétique)

Du côté des institutionnels :

CUVILLIER Frédéric Président de la CAB, Ancien Ministre et Maire de Boulogne sur Mer
GOUBET Stéphane Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
ROUSSEL Fanny Directrice Générale de l'OTBCO

Du côté des plaisanciers :

CARDON Jacques	PENTIER Joël
CARON Didier	ROGERS ANTOINE – CDV
CHATEAU François-Eric	TISON Jean-Marc
DEGALLAIX Bernard	
DELGRANGE Michel	
ELIS François	
FAUQUET Luc	
GOUBET Stéphane	
MARMIN Yannick	

La séance est ouverte par Jean-Claude ETIENNE qui remercie l'ensemble des personnes présentes. Il excuse Frédéric CUVILLIER – Ancien Ministre et Président de la CAB – retenu par d'autres engagements. Puis cède la parole à Valérie DEVULDER qui passe en revue les points à l'ordre du jour :

- Retour sur les investissements 2024 et informations sur les projets en cours
- Etude pare-embâcles
- Focus sur le ponton « Providence »
- Focus sur la Descente à bateaux
- Temps d'échanges : questions diverses.

Retour sur les investissements 2024 et informations sur les projets en cours :

Dans un premier temps, Valérie DEVULDER présente les projets menés en 2024 pour moderniser l'avant-port et aménager le Club House, à savoir :

- ✓ Le renouvellement du pallier et platelage passerelle à l'avant-port, à hauteur de 13 000 € HT,
- ✓ Le remplacement de la potence de l'avant-port à 25 000 € HT
- ✓ Le renouvellement de la station carburant (avec ajout capacité sans plomb) pour un investissement de 200 000 € HT,
- ✓ La nouvelle alimentation électrique à hauteur de 51 293 € HT
- ✓ L'aménagement du club House pour un montant de 24 529 €.
- ✓ La réfection des abords de l'entrée du Club House : dallage, résine et potelets, suite à la démolition de l'ancienne station carburant pour un coût de 19 000 € HT
- ✓ L'installation d'une nouvelle panne D en novembre 2023, puis d'une demi-panne début juin 2024 au sein du Bassin Frédéric Sauvage représentant un investissement de 81 000 € HT. Ces aménagements résultent des dégâts causés par les aléas climatiques. Face au nombre de places perdues dans le bassin Frédéric Sauvage, une panne G a été installée au bassin Napoléon pour un investissement à hauteur de 94 000 € HT
- ✓ La création de deux nouveaux blocs sanitaires sur le quai des Paquebots en juin 2025 et la pose de 2 blocs sanitaires pour le Bassin Frédéric Sauvage fin juillet 2025, avec vraisemblablement une mise en fonction fin août.

En ce qui concerne la modernisation continue des installations existantes, sont en cours le remplacement du ponton A et collecteur, ainsi que l'ajout d'une partie du ponton B pour un investissement de 100 000 € HT.

Jean-Claude ETIENNE informe les membres du CLUPP qu'un point a été effectué en février avec les présidents de clubs, au cours duquel le très mauvais état du ponton A a été évoqué. Dès lors, des moyens ont été immédiatement mobilisés afin de le rénover.

Etude pare-embâcles :

Une étude de faisabilité d'un pare-embâcles au sein du bassin Frédéric Sauvage a été réalisée par le cabinet Valétudes. La solution de dromes flottantes semble être la plus opportune pour le site. C'est un dispositif composé de flotteurs cylindriques ou rectangulaires reliés par câbles ou chaînes. Il forme une barrière flottante installée à la surface de l'eau pour intercepter les embâcles.

La drome flottante est stabilisée par un ancrage, soit au niveau des berges, soit sur des structures existantes, ou encore par un dispositif de lestage du système. Elle peut être installée soit en travers du cours d'eau, soit parallèlement à celui-ci, afin de diriger les embâcles vers une zone de collecte.

Ce dispositif présente plusieurs avantages : il est adaptable aux différentes hauteurs de marnage et joue un rôle protecteur en cas de crue. En revanche, il nécessite un entretien régulier de la zone de collecte des déchets, ainsi que l'installation de treuils ou de grues pour en faciliter le retrait depuis la rive.

La réalisation de ce projet nécessiterait des délais longs. En effet, il convient de se conformer à la loi sur l'eau. Cette réglementation impose que les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA) intègrent dès leur conception la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Par ailleurs, ce type de projet doit également être soumis à l'Autorisation de la DDTM. Un diagnostic écologique sur la faune piscicole doit être réalisé.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que malgré les études à réaliser, la volonté de la CAB est de protéger les bateaux, les infrastructures, et le cas échéant il sera nécessaire de trouver le meilleur endroit pour retirer les déchets.

Les plaisanciers reviennent sur ces autorisations et leurs délais. Les propriétaires de bateaux du bassin Frédéric Sauvage expriment leurs inquiétudes face aux risques qu'une grume endommage un bateau et le fasse couler. Une telle situation engendrerait une pollution bien plus importante, avec des conséquences environnementales graves.

Jean-Claude ETIENNE indique que cela ne pourra pas se faire dans l'année. Les études avec les services de l'Etat et les services environnementaux prendront du temps et il n'est pas possible, à ce stade, de fournir un délai exact.

Les plaisanciers souhaitent connaître l'emplacement prévu pour l'installation de la drome. Ils s'étonnent que la récupération des déchets soit présentée comme un inconvénient. Selon eux, la drome devrait au contraire être positionnée de manière à récupérer les déchets car ces derniers, portés par les courants, passent par la Liane et finissent soit au niveau du Bassin Napoléon, soit sur la plage. Les troncs d'arbres peuvent abîmer les bateaux de pêche ou ceux de la plaisance.

Éric DEVALEZ répond que la seule pose de la drome ne suffira pas à résoudre le problème des déchets. Les plaisanciers évoquent le cas de la Seine, où de chaque côté des berges, des pièges à déchets sont installés et sont faciles d'accès. Éric DEVALEZ répond que cette solution est à l'étude.

Sanitaires & aménagements aux abords des bassins :

Les plaisanciers déplorent que les toilettes du bassin Napoléon et Sauvage soient hors d'usage, tandis que de nouveaux équipements, comme le ponton multi-usage, sont installés. Ils rappellent que ces sanitaires sont régulièrement bouchés pour des raisons techniques connues et soulignent qu'aucun port de plaisance n'offre un tel inconfort. Ils aimeraient savoir quelles solutions sont envisagées pour résoudre ce problème. Ils souhaiteraient également obtenir confirmation que le parking de 60 places, sera bien utilisable fin juin, et connaître les modalités d'accès.

Jean-Claude ETIENNE présente les excuses de Ludovic FAYEULLE, Directeur des services techniques de la ville de Boulogne, qui est actuellement retenu par d'autres engagements.

Caroline BRUCHET précise que le parking sera ouvert la semaine prochaine. L'accès se fera par le portail au bout du quai Thurot. Le nouveau portail coulissant a été installé sur le côté et sera ouvert en permanence. Les plaisanciers s'inquiètent pour la sécurité des voitures. Caroline BRUCHET rappelle que l'enceinte est fermée, il y a des portails aussi bien à gauche qu'à droite.

Les plaisanciers reviennent sur la question des sanitaires, et rappellent qu'ils ont évoqué lors d'une précédente réunion du CLUPP, l'hypothèse d'installer les toilettes directement sur les pontons, comme cela se fait ailleurs. Ce qui permettrait peut-être d'avoir des places de parking supplémentaires.

Jean Claude ETIENNE répond que les toilettes du ponton Providence viennent d'être installés sur le quai des Paquebots. Il s'agit de 3 douches et 3 toilettes. S'ils conviennent aux visiteurs occasionnels de grandes embarcations, ils pourront certainement convenir pour le bassin Napoléon. Pour ce dernier, le choix de l'emplacement sera fait en fonction des contraintes techniques, les toilettes pourraient rester à leur emplacement actuel. Dans tous les cas, les équipements seront remplacés par des modèles plus modernes, et le calendrier sera défini en fonction du budget disponible. Les toilettes de Frédéric Sauvage sont attendues pour la rentrée.

Eric DEVALEZ précise qu'un déplacement des toilettes du bassin Napoléon serait envisageable mais uniquement en fonction des possibilités du réseau qui ne peut pas être modifié car il est lié à la structure du quai.

Olivier COPPIN ajoute que l'idée des toilettes flottantes a été étudiée mais qu'elle n'est pas envisageable. Elles prennent de la place et entraîneraient la suppression d'anneaux.

Eric DEVALEZ précise que les nouveaux sanitaires de Frédéric Sauvage seront installés au ras du quai.

Développement d'algues à l'avant-port :

Un plaisancier présente des photos de son bateau qui a subi des dégâts en raison de mousse à l'avant-port.

Benoit LEMAIRE précise qu'il a été informé de cet évènement. Il rappelle en premier lieu qu'il s'agit d'un phénomène récurrent. Chaque année, notamment pendant cette période, en fonction des phénomènes météo avec des températures particulières, les remous créent un environnement propice au développement d'algues. Il mentionne également un dysfonctionnement au niveau d'une vanne du barrage Marguet.

Les plaisanciers rappellent que le problème de mousse date depuis plus de 30 ans. En 87, La Voix du Nord relatait déjà ce phénomène. Ils souhaitent que de la mousse soit analysée pour comprendre ce phénomène.

Benoît LEMAIRE confirme qu'il a déjà été interpellé sur ce sujet, il a d'ailleurs un article de La Voix du Nord de 2023. Il rappelle que, comme dans les rivières bretonnes, lorsqu'il y a des remous au niveau d'un barrage, le développement d'algues se produit.

Alimentation électrique :

Les plaisanciers abordent la question de la coupure d'électricité à partir de 20h00 dans le bassin Sauvage. Ils souhaiteraient que l'alimentation soit maintenue la nuit pour garantir leur sécurité, mais aussi permettre le branchement d'appareils médicaux dont certains ont besoin.

Jean-Philippe VENNIN répond que la question de l'électricité est légitime, surtout si des personnes en ont besoin pour raison de santé. Une programmation de l'investissement sera réalisée afin de permettre de moderniser l'installation et de permettre un comptage individuel.

Ponton relais :

Les plaisanciers évoquent la pétition signée par 100 propriétaires de bateaux qui réclament l'installation d'un ponton relais à l'avant-port. Certains bateaux ne sortent plus car il manque de places disponibles, ils souhaiteraient connaître la position de la CAB suite à cette pétition demandant l'installation d'un ponton d'une quinzaine de places.

Concernant le ponton d'attente, Jean-Claude ETIENNE indique qu'il y a un accord avec la Région pour démonter tous les pontons l'hiver. La Région n'a pas donné, pour l'instant, son accord pour un ponton supplémentaire. Ce sujet avait déjà été évoqué lors de l'Assemblée Générale de l'association des plaisanciers. La Région souhaiterait qu'il n'y ait plus de pontons dans le bassin Frédéric Sauvage. La CAB se bat pour que cela ne se produise pas, au risque de supprimer une 100^e de places.

Les plaisanciers se demandent s'il a été proposé à la Région d'installer les pontons dans l'axe du flux, cela supprimerait les risques. Un bateau dans l'axe du flux, nez vers l'amont ne coulera pas même s'il y a du courant.

Les plaisanciers relèvent que le fait de supprimer les pontons n'enlève pas la force du courant. L'enrochement limiterait la force du courant.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que l'entretien du bassin est de la responsabilité de la Région. Les demandes des plaisanciers sont remontées à la Région. Pour rappel, en 2016, le choix a été fait avec le Président de l'Agglomération que la CAB prenne la compétence Plaisance.

Benoît LEMAIRE souligne qu'au-delà de l'aspect plaisance et du port, il y a la gestion des crues. Si un ponton est ajouté et qu'une catastrophe se produit avec des bateaux qui coulent, la responsabilité de la Région sera engagée. Il rappelle qu'une convention plaisance a été cosignée entre la Région et la CAB. Il est stipulé dans celle-ci que les pontons doivent être retirés en période de crue. Les conditions ont été acceptées par la CAB.

Jean-Claude ETIENNE répond que la convention est respectée, les remarques des plaisanciers sont remontées dont les souhaits de pontons supplémentaires. Il rappelle que la convention est actuellement en train d'être renégociée avec la Région.

Les plaisanciers reconnaissent l'investissement de la ville et de la Marina pour la plaisance. Cependant, ils remarquent que l'enrochement était beaucoup plus important dans les années 80 en aval des écluses. Il ne limitait pas le débit d'eau mais réduisait sa vitesse en aval. Cette solution serait nettement moins onéreuse que d'autres solutions plus complexes.

Les plaisanciers s'interrogent sur le vieillissement des pieux de l'avant-port, ils s'interrogent sur leur remplacement et citent l'exemplarité du ponton Providence en termes de stabilité. Ils estiment qu'il n'est pas nécessaire de réaliser des études pour changer un pieu.

Eric DEVALEZ répond que des études environnementales doivent être effectuées. Une déclaration a été faite pour l'installation des pieux du ponton Imoca. Il rappelle le coût des travaux de 2 000 000 d'euros.

Les plaisanciers font remarquer que, lorsqu'il y a une volonté, des solutions sont trouvées. Ils demandent de bénéficier d'une place au bassin Frédéric Sauvage et de pouvoir laisser leur bateau à l'avant-port quand il est impossible de le rentrer.

Eric DEVALEZ répond que pour l'avant-port, les fonds doivent être trouvés.

Les plaisanciers reviennent sur la question de l'ensablement du port, Caroline BRUCHET répond que le dragage a été fait au niveau de l'avant-port mais qu'il n'a pas réglé tous les problèmes. Une réflexion est en cours avec la Région pour qu'il y ait un dragage spécifique à ce niveau.

Benoît LEMAIRE confirme qu'une drague assez imposante est passée. En revanche, elle avait du mal à se faufiler entre les pontons. Il est nécessaire de réfléchir à un autre calendrier de dragage.

Focus sur le ponton « Providence » :

Valérie DEVULDER poursuit la réunion avec le point sur le ponton multi-usage baptisé « Providence ». Le ponton est constitué d'une structure en aluminium, ayant nécessité plus de 1500 heures de travail en chaudronnerie. Il mesure 338 mètres de long pour 4 mètres de large et repose sur 16 puits en acier reliés au quai des paquebots via deux passerelles de 33 mètres. Sa vocation est de favoriser le développement de la grande plaisance et d'escalas, pour notamment des unités de 25 mètres et plus. Il accueillera également des événements d'ampleur en lien avec la mer, comme les Fêtes de la mer. L'accueil de vieux gréements ou de bateaux spéciaux permettra la mise en valeur du patrimoine maritime.

Les plaisanciers aimeraient que le ponton devienne un ponton d'attente. Ils signalent devoir attendre parfois 2-3h avant d'accéder au bassin, ils s'interrogent sur les risques encourus de se mettre sur le ponton multi-usage.

Jean-Claude ETIENNE répond que la décision n'est pas encore prise. En premier lieu, il doit pouvoir accueillir les grandes embarcations qui ne s'arrêtaient pas faute de place. Un bilan sera fait à la fin de l'été.

Les plaisanciers rappellent que lors d'une précédente réunion, il avait été envisagé de mettre des bateaux à moteur entre le ponton et le quai. Or avec la rambarde installée, ce n'est plus possible.

Jean-Claude ETIENNE répond que, pour l'instant, le périmètre est acté, le type de bateau également. La convention avec la Région doit être renégociée. Un point sera fait en CLUPP, en fonction du bilan de cet été.

Les plaisanciers aimeraient que de bonnes habitudes soient prises dès maintenant et de réserver une zone de 50 mètres en aval pour les utilisateurs de l'avant-port et du bassin Napoléon.

Ils s'inquiètent également de l'occupation des pontons par les bateaux militaires ou de l'Etat, et craignent d'être délogés à courts termes.

Jean-Philippe VENNIN indique qu'une réflexion est en cours entre le Président du conseil régional et le Président de la CAB pour proposer un nouvel emplacement aux navires de l'Etat.

Benoît LEMAIRE précise que la Marine nationale à Calais dispose d'un ponton spécifique.

Jean-Philippe VENNIN souligne que si la démarche aboutit, cela libérera des anneaux pour la plaisance mais prendra du temps.

Course des Caps :

Valérie DEVULDER présente la Course des Caps, qui aura lieu du 29 juin au 6 juillet 2025. Il s'agit d'une course en équipage mixte. Elle sera qualificative pour le Vendée Globe et intégrée au championnat Imoca glob série. Des Runs de vitesse auront lieu le vendredi 27 juin à partir de 14h00.

Jean-Claude ETIENNE précise que l'objectif est de donner une autre image du territoire, ouvert vers la mer. Les entreprises de Capécure, la Banque populaire, la Région participent à cet événement. 11 Imocas seront au départ. Charlie Dahlin sera malheureusement absent, il est remplacé par Sam Davis. Il y aura également 4 Pen Duick, les 15 emplacements du ponton seront donc utilisés. Le sens de la course n'est pas encore décidé, il dépendra de la météo. Le départ se fera le 29 juin vers 14h00-14h30. Un village d'animations est prévu avec les partenaires privés et publics. Il se situera sur la partie basse du quai des Paquebots. Il y aura également des animations avec les clubs nautiques. Il est rappelé également, que le YCB fête ses 100 ans, la SNSM ses 200 ans, il y aura des animations autour de ces deux événements.

90 écoles visiteront le ponton avec 2 000 élèves. Un kit pédagogique a été distribué dans les écoles, il a été réalisé par Nausicaa qui est un partenaire incontournable de cet événement. Les arrivées sont prévues entre le 4 et le 6 juillet, date du Tour de France. Le souhait est que la Course des Caps soit pérennisée et s'organise tous les 2 ans. L'accès au ponton sera possible. 130 bénévoles seront mobilisés pendant 15 jours. Il y aura un écran géant, des points presse. Jean-Claude ETIENNE remercie l'ensemble des clubs qui ont joué le jeu, l'ensemble des institutions qui ont été particulièrement performantes pour pouvoir monter une telle course.

Les plaisanciers aimeraient savoir si des restrictions de navigation sont prévues, notamment pour les runs de vitesse et le départ. Ils demandent, s'il y a possibilité, pour les personnes arrivant par la mer, de réserver une place au port.

Benoît LEMAIRE répond qu'un échange a eu lieu avec Monsieur VENNIN et la Capitainerie, il a été décidé de 2 restrictions de circulation sur le port, qui ne concerneront pas les plaisanciers mais uniquement les navires de commerce. Un avis a été diffusé pour les plaisanciers afin de limiter la vitesse et ne pas s'approcher des Imocas.

Les plaisanciers aimeraient savoir si le yacht club de Douvres pourraient avoir 3 places au port. Caroline BRUCHET répond que quelques vedettes de la course seront accueillies à l'avant-port, il n'y aura donc pas de places disponibles. De plus, il n'y a pas de possibilité de réservation, le port sera ouvert aux visiteurs.

Les plaisanciers demandent s'il est possible de les mettre dans le Bassin Napoléon. Caroline BRUCHET répond que s'il y a de la place, ils pourront s'y mettre.

Relations avec la Capitainerie :

Les plaisanciers déplorent l'absence du Commandant Abotsi au CLUPP et évoquent un accueil jugé peu cordial en entrée/sortie du port. Ils aimeraient également connaître la position de la Préfecture concernant l'obligation de signaler les entrées et sorties.

Jean-Claude ETIENNE répond que malheureusement c'est la première réunion à laquelle le Commandant Abotsi n'a pu participer.

Focus sur la Descente à bateaux :

Valérie DEVULDER présente le dernier équipement, la descente à bateaux qui se situe à proximité du port de commerce. Sa mise en service est prévue à l'automne 2025. En ce qui concerne l'état d'avancement : les prédalles ont été posées, la mise en place des aciers sont en cours. Le coulage des premiers tronçons se feront courant juin. A venir : l'implantation des équipements de voirie, de contrôle, d'éclairage et de vidéosurveillance.

Pour le fonctionnement, une mission d'expertise a été confiée à la SEM Atout ports, basée dans le Morbihan, d'avril à mai 2025, qui a relevé les spécificités de l'équipement avec la présence d'un parking sécurisé et d'un ponton d'attente. Les contraintes du site sont nombreuses : les marées, la proximité des bateaux de commerce et le parking limité à 20 places. Ce dernier sera strictement réservé aux véhicules avec remorque vide. Les impératifs de sécurisation seront l'obligation de se déclarer par VHF avant d'emprunter le chenal en entrée et en sortie, ainsi que la vidéosurveillance. Il y aura également un système de doubles barrières : un portail à l'entrée, une seconde barrière en haut de cale avec un feu autorisant le passage. Les informations aux usagers seront communiquées via la signalétique, le règlement d'exploitation et via la Marina.

Les plaisanciers aimeraient connaître le tarif et les conditions de demande d'accès. Valérie DEVULDER répond que les tarifs sont en cours de vote. Les échanges avec les autorités portuaires se poursuivent. Une déclaration préalable devra être faite, sur un délai plus court que les 24h qui avaient été évoquées dans un premier temps. Par ailleurs, les papiers d'identité et permis bateau devront être transmis à la Marina lors du premier passage.

Les plaisanciers souhaitent savoir s'il est nécessaire de descendre la cale en marche arrière ou s'il est possible de le faire en marche avant puis d'opérer un demi-tour en bas. Ils aimeraient également savoir si des dispositifs de secours sont prévus au cas où leur véhicule ne pourrait pas remonter la pente, en raison de son inclinaison ou de la présence d'algues ou de limons.

Olivier COPPIN répond que pour l'instant le fonctionnement est prévu dans des conditions normales. Si une solution de secours s'avère nécessaire, elle sera mise en place ultérieurement, en fonction des besoins.

Eric DEVALEZ rebondit sur les remarques au sujet de la pente, la pente a été calculée pour mettre un bateau à l'eau. Si la pente est trop plate, il n'y a pas assez de fond et il est impossible de le mettre à l'eau.

Les plaisanciers demandent s'il est possible de descendre un bateau et de repartir directement, sans stationner de véhicule. Olivier COPPIN répond qu'à priori cela devrait être faisable.

Eric DEVALEZ précise que la dalle sera posée en 3 temps. Le coulage de la dalle de béton, un 1^{er} tiers a été fait le 11 juin. Le 2^{ème} tiers sera fait le 18 juin. Jean-Claude ETIENNE rappelle qu'il s'agit d'un chantier complexe mais qui avance bien.

Les plaisanciers aimeraient savoir s'il est possible de descendre à marée basse. Eric DEVALEZ répond que cela va dépendre de la taille du bateau. Pour la majorité des bateaux, elle pourra être utilisée 85% du temps. Une discussion est en cours avec le maître d'œuvre afin d'afficher un marqueur visuel permettant d'identifier le niveau de la marée.

Jean-Claude ETIENNE souligne qu'il faut garantir la sécurité en mettant en place des process en concertation avec la Gendarmerie maritime. L'objectif est d'ouvrir rapidement, probablement en septembre.

Les plaisanciers soulignent qu'il est beaucoup question de la Marina et se demandent si des embauches sont prévues. Olivier COPPIN répond que les recrutements dépendront de l'utilisation réelle de l'installation. À ce jour, il est impossible d'évaluer les besoins ou le nombre exact de passages.

Les plaisanciers suggèrent la présence d'une personne sur place lors des marées, afin de gérer les inscriptions et récupérer les pièces d'identité, ce qui permettrait d'éviter des déplacements jusqu'à la Marina, notamment pour ceux qui n'ont pas de carte.

Olivier COPPIN répond que la réflexion est engagée afin de proposer une solution simple, pratique et accessible à tous.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que l'objectif principal est l'ouverture de la descente à bateaux. Cependant, la date exacte d'ouverture ne peut pas encore être communiquée.

Les plaisanciers regrettent que les voiliers ne puissent accéder à la descente à bateaux. Un bord de quai aurait pu être créé, comme à Brest ou Cherbourg. Cela aurait permis aux voiliers de s'appuyer sur le quai à marée haute et d'effectuer des opérations de carénage, tout en récupérant leurs eaux polluées, et cela aurait permis d'éviter les coûts prohibitifs de la SEPD.

Les plaisanciers avaient également proposé une autre utilisation pour les voiliers à quilles relevables. Cela aurait pu devenir un parking à bateaux, il aurait fallu un engin pour les relever, les mettre à sec et les parquer. Si la descente à bateaux peut supporter des ovnis 435 de 10 tonnes, elle pourrait avoir cette utilité.

Eric DEVALEZ répond qu'elle supporte 10 tonnes.

Les plaisanciers souhaiteraient utiliser, comme en Bretagne, une remorque équipée de vérins. Cela permettrait de manipuler les bateaux sans difficulté. Ce système se manœuvre à l'aide d'un tracteur. Il aimerait savoir s'il est possible de budgéter ce dispositif.

Questions de stationnement et de circulation aux abords du port de plaisance

Les plaisanciers évoquent à nouveau les problèmes du parking. L'utilisation de badge n'a pas résolu la question du stationnement sauvage. Ils suggèrent des verbalisations. Caroline BRUCHET répond que la ville est avertie, la garde urbaine doit mettre des avertissements.

Les plaisanciers demandent la mise en place d'une balise au niveau de la piste cyclable du pont Frédéric Sauvage. Les vélos et trottinettes roulent trop vite, le risque d'accident avec les véhicules des plaisanciers est important.

Jean-Claude ETIENNE répond que la première étape est la création de la descente à bateaux. Les services se développeront au fur et à mesure en fonction des besoins.

Temps d'échanges : questions diverses.

Les plaisanciers signalent qu'au niveau de la zone de carénage à Boulogne, l'électricité est coupée à 20h, ce qui pose des problèmes notamment pour recharger les batteries. Ils estiment que le service à l'utilisateur ne s'améliore pas et est de plus en plus restreint.

Les plaisanciers demandent s'il est possible de déplacer les bateaux qui ne sortent pas en mer. Caroline BRUCHET répond que le bassin Frédéric Sauvage est complet. Il n'y a pas de réglementation imposant aux propriétaires de sortir en mer ou d'être mis à sec.

Les plaisanciers aimeraient savoir si le changement des portes de l'écluse Sanson est prévu cette année. Benoît LEMAIRE répond que cela est prévu, à priori, à l'automne 2026. Les plaisanciers craignent d'être de nouveau bloqués. Benoît LEMAIRE précise que les travaux seront effectués par une nouvelle entreprise, puisqu'il existe un contentieux avec l'entreprise actuelle pour terminer les travaux de la porte. Une maintenance est prévue d'ici quelques jours. L'engagement pris avec la CAB est que les impacts soient limités et de programmer les travaux hors période de vacances scolaires. Pour rappel, cela coûte 7 000 000 d'euros, payés à 100 % par la Région. La principale activité du bassin est la plaisance.

Les plaisanciers aimeraient savoir ce qui empêche d'autoriser le stationnement ski nautique le long de la digue nord, côté rade. Benoît LEMAIRE répond qu'il y a un règlement particulier de police à ce sujet. Eric DEVALEZ précise que la restriction est certainement liée à la présence de phoques ou d'otaries.

Les membres de l'Espadon club et du YCB signalent que le courrier qu'ils ont envoyé à Xavier Bertrand est resté sans réponse. Benoît LEMAIRE indique que la réponse à leur courrier est en cours de signature.

Pour revenir au sujet du parking, les plaisanciers signalent que des camions frigorifiques stationnent sur les quais du bassin Napoléon, alors qu'un parking est disponible au niveau de Garromanche. La vue sur les camions donne une mauvaise image. Ils ajoutent également que, pour le pare-embâcles, le petit catamaran équipé d'un tapis roulant pourrait être utilisé pour récupérer les déchets.

Benoît LEMAIRE répond que ce matériel est actuellement utilisé au niveau du bassin Napoléon. Des opérations de nettoyage des déchets sont programmées régulièrement. Il s'agit d'un matériel de la Région, soumis à un conventionnement.

Un plaisancier rappelle que lors du CLUPP d'octobre 2023, il avait profité de la présence de Monsieur CUVILLIER pour remettre aux participants des photos de l'avant-port. Ces images montraient les guillotines du bassin Frédéric Sauvage, déjà présentes en 1900, dont la fonction était d'évacuer le trop plein d'eau de la Liane vers le fond de l'avant-port. Monsieur CUVILLIER devait en discuter avec les personnes compétentes. Ces couloirs existent toujours et sont visibles au niveau des aubettes, en cas de fortes pluies ou à marée basse. Ils souhaiteraient savoir quelles réponses ont été apportées à M. CUVILLIER.

Pour poursuivre sur le sujet du parking, les plaisanciers aimeraient pouvoir bénéficier de deux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite au niveau du bassin Napoléon. Ils rappellent que l'accès à la mer est un droit universel, les propriétaires de bateau sont vieillissants et rencontrent parfois des difficultés à se déplacer.

Le Président de l'association « Les copains de bord » souhaite présenter son association. Fondée en 2023 autour de 10 bateaux, l'association regroupe aujourd'hui 115 membres, essentiellement des propriétaires de bateaux.

Leur but est de partager ensemble le plaisir de naviguer. Quelques sorties ont été organisées : la route du thé, la route du rosé... Leur objectif est également de promouvoir le territoire bouloonnais. Des échanges de pavillon de la Marina de Boulogne ont eu lieu notamment à Douvres, et à Calais.

Il ajoute que des zones conviviales, comme à Sainte-Catherine, au pied de la marina, pourraient être aménagées et exister à Boulogne. Les membres de l'association se tiennent à disposition du CLUPP afin d'échanger sur les bonnes pratiques des différentes marina visitées.

Jean-Claude ETIENNE exprime son attachement à l'organisation et à la structuration des groupes et personnes, notamment dans le sport et la plaisance. Il souligne l'importance des associations, qui sont essentielles pour faire avancer les projets. Il évoque les tenues des assemblées générales qui permettent de faire des bilans des actions, et souhaite être invité à la prochaine réunion de l'association.

Pour conclure, Jean-Claude ETIENNE remercie la Région, Monsieur le Maire, le personnel de la Marina et de l'agglomération pour leur investissement. Les questions des plaisanciers sont légitimes et permettent le développement de la plaisance. Les Imocas, la descente à bateaux sont les premières étapes du développement de la plaisance. Il rappelle que l'objectif est de conserver le bassin Frédéric Sauvage, il fait partie de l'animation et de l'urbanité du port de Boulogne. Ils remercient tous les participants pour ces échanges. Le prochain CLUPP sera le dernier de la mandature. Jean-Claude ETIENNE souhaite un bel été, bon vent pour les voiliers et bonne mer.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance



Jean-Claude ETIENNE